



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers présents : 16
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée : Mme Chrystelle LEPAGE

Étaient absents : M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

N° 2022 / VI / 4 – 9.1 Mission de conseil en énergie partagée : Convention avec le PNR

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN),
VU le décret n° 99-342 du 4 mai 1999 portant classement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,
VU le décret n° 2009-47 du 22 avril 2009 portant prolongation du classement du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais français,
VU le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
VU la délibération n° 2010 / IV / 8 du Conseil municipal du 2 juin 2010 approuvant la charte du PNR du Gâtinais français et décidant son adhésion au Syndicat mixte selon les statuts modifiés,
VU la Charte du Parc du Gâtinais français,
CONSIDÉRANT l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale, dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010,
CONSIDÉRANT la proposition du PNR d'accompagner la collectivité dans la réduction de ses factures d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre, par la mise en place d'un service de Conseil en Energie partagé (CEP),
VU les termes de la convention de partenariat proposée par le PNR,

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20220930-VI_2022VI491-DE
Reçu le 04/10/2022 exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'adhésion de la commune au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, dont le siège est situé à Milly-la-Forêt, 20 boulevard du Maréchal Lyautey,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français et la commune, telle que présentée à l'assemblée, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 4 octobre 2022